

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2025.01.22.001

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 16/01/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel BELIS (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 21

CdC de Blaye (13) :

Titulaires : Baldès D. (avec pouvoir de M. Hervé Gayrard) – Zorrilla X. – Belis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Robin S. – Duez JP. – Besson D. – Collard X. – Séraffon JM.

Suppléants : Laé G. – Gadrat C. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (8) :

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. – Héraud L. – Laisné JJ. – Rigal JM. – Terrance J. – Gandré A.

Suppléant : Poty M.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	21
Nombre de pouvoirs	1

Nombre de votes exprimés	21
Votes : Pour	21
Votes : Contre	0
Abstention	1

RAPPORT N°1 - ÉCONOMIE : PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU TERRITOIRE A L'INSTALLATION DE DEUX EPR2 (D. BALDÈS)

Pour obtenir la neutralité carbone en 2050, le gouvernement a publié une nouvelle PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) en remplacement de l'ancienne qui prévoyait la fermeture de 14 réacteurs nucléaires dont deux du Blayais.

Cette nouvelle stratégie dont l'objectif est de réduire les émissions de CO₂ par notre pays est fondée sur la réduction de 40% de la consommation d'énergie finale d'ici 2050 et sur l'électrification des usages de l'énergie.

La conjugaison de ces deux facteurs conduira à une augmentation significative de la consommation d'électricité par le transfert d'usages carbonés vers des usages décarbonés. Elle nécessitera un développement des énergies bas carbone, nucléaire et énergies renouvelables (EnR), dont un développement sans précédent des EnR, en passant de 29% d'EnR en 2023 à 44% d'EnR en 2035.

C'est ainsi que la nouvelle PPE prévoit :

- Pour le photovoltaïque, de passer de 18 GW installés en 2023 à 80 GW installés en 2035 ;
- Pour l'éolien, de passer de 23 GW installés en 2023 à 63 GW installés en 2035 (soit doubler l'éolien terrestre et installer 18 GW en mer).

Neuf orientations fixent le cadre du développement du nucléaire, seule production d'électricité pilotable avec l'hydraulique pour répondre au mieux aux variations des besoins du réseau électrique.

Cela nécessitera l'exploitation des réacteurs nucléaires actuels jusqu'à 60 ans au moins, la réalisation du programme engagé pour 3 paires d'EPR2 à Penly, Gravelines et Bugey (soit + 10 GW) plus un second palier de 8 EPR2 (soit 13 GW) pour 4 sites à choisir parmi 7 sites candidats.

Ainsi, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 passe nécessairement par un programme de nouveaux réacteurs nucléaires, en complément des EnR et de la réduction de la consommation d'énergie finale pour couvrir les besoins en électricité sans production de gaz carbonique au cours de ce siècle. Ceci en attendant le déploiement industriel de la production d'électricité par la fusion nucléaire que nous espérons possible au siècle prochain.

EDF a précisé que le choix des futurs sites qui accueilleront les réacteurs EPR2 sera fondé sur trois critères d'ordre technique (source froide), foncière (terrains disponibles) et politique. Ce dernier critère portant sur l'acceptation sociale (population du territoire et ses élus) et restant l'élément déterminant fondant ce choix. Les deux premiers critères faisant l'objet d'une étude de faisabilité répondant aux critères techniques d'EDF, pour autant que le troisième critère soit avéré et robuste dans un temps allant *a minima* jusqu'à la désignation des futurs sites prévue en 2026.

Le SCOT est un document de planification stratégique, traduisant l'ambition d'un territoire. Les élus du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire considèrent que l'avenir du CNPE relève d'un enjeu majeur pour le Blayais et ses habitants. Depuis plus de 40 années, la centrale électronucléaire du Blayais s'est parfaitement intégrée dans son environnement en générant une puissante dynamique socio-économique.

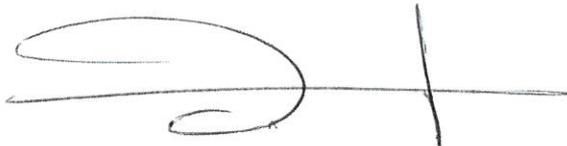
Dans ce contexte, pour répondre aux besoins du réseau avec une production d'électricité décarbonée, nous soutenons le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR2 sur le site de Braud-et-Saint-Louis en Gironde parmi les 8 EPR dont la décision d'implantation doit être prise en 2026.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

- **Valide** la motion de soutien à la candidature du territoire à l'installation de deux EPR2,
- **Autorise** Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

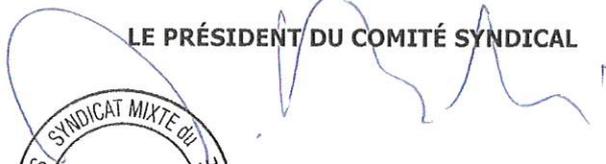
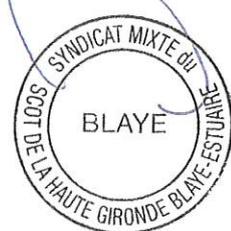
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Michel BELIS

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL

Denis BALDÈS